



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Vendredi 17 juillet 2020 – 20h00

### COMPTE RENDU

L'an 2020, le 17 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, à la salle polyvalente Ty Fest, lieu de séance autorisé par la Préfecture compte tenu du contexte sanitaire, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/07/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/07/2020.

✚ **Présents :** Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, Mme JAN Valérie, M. BOUETTIER Yvon, Mme LAVENANT Elodie, Mme KRETZ Claude, M. LE PESSEC Gilles, M. LEFRANC Xavier, Mme TOUPIN Karinne, M. LE COQ Fabrice, M. CARO Gwenaël, M. LEFEBVRE Nicolas, Mme CORRIGNAN-MORVAN Enora

✚ **Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme LE BORGNE Sandra à Mme LAVENANT Elodie, M. LE PABIC Jean-Philippe à M. LEFEBVRE Nicolas

**1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité**

**2) Désignation du secrétaire de séance : Madame Claude KRETZ**

**3) Compte rendu des délégations :**

Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

❖ **Décision n° 8-2020**

Madame le maire informe que dans le cadre du stage de réussite ou « Tremplin pour le CP » une convention avec les services de l'Education nationale du Morbihan a été signée.

Ce stage se déroulera à l'école publique les Hirondelles du 24 août au 28 août 2020 de 9h00 à 12h00.

❖ **Décision n° 9-2020**

Dans le cadre des travaux pour le remplacement du WC au stade de Kergallic, ainsi que pour la pose et le raccordement du boîtier pour l'arrosage du terrain de football au stade Edouard le Thuaut.

Le paiement suivant été effectué à l'entreprise :

- MTB Christian KERVARREC – 56150 BAUD
- **1 025.95 € HT** soit un total de **1 321.14 € TTC.**

❖ **Décision n° 10-2020**

Dans le cadre d'achat d'écrans d'ordinateur pour le service administratif

Le paiement suivant été effectué à l'entreprise :

- MCE Informatique – 56300 PONTIVY
- **328.33 € HT** soit un total de **394 € TTC.**

## ❖ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Délibération

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, qui est présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Madame le Maire expose que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée, outre du Maire ou de l'adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Madame le Maire rappelle que les commissaires (hommes ou femmes) doivent :

- Être âgés de 18 ans au moins,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 propositions) proposée sur délibération du Conseil Municipal.

RANG	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	M	NÉDELLEC	Georges
2	M	LE GALLO	Bernard
3	Mme	LE SAUX	Josette
4	M	LE PESSEC	Gilles
5	Mme	JAN	Valérie
6	M	LAVENANT	Yvon
7	M	LE GOUDIVEZE	Ernestine
8	M	LE GALLO	Gérard
9	M	LE THUAUT	Philippe
10	M	LE GAL	Bruno
11	M	BOUQUIER	Yvon
12	M	LE CAPITAINE	Serge
13	M	LE GOUDIVEZE	Fernand
14	M	LE STRAT	Patrick
15	M	MERCIER	Jean Bernard
16	Mme	RIO	Véronique
17	M	DUCLOS	Eric
18	M	CARO	Gwénaél
19	Mme	LAVENANT	Elodie
20	Mme	CORBEL	Isabelle

21	Mme	LE THUAUT	Valérie
22	Mme	BOUTTIER	Françoise
23	M	LE GOFF	Jean-Luc
24	M	LE COQ	Fabrice

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PROPOSER** d'établir la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs, telle que ci-dessus.
- **DE TRANSMETTRE** cette liste au directeur départemental des Finances Publiques afin qu'il désigne les commissaires appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 15 Contre 0 Abstention(s) 0**

❖ **Signature des conventions entre La commune de Baud et la commune St-Barthélemy - Délibération**

**✚ Convention de participation classe Ulis année scolaire 2019/2020,**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 22 juin dernier la commune de Baud nous informe qu'un enfant de la Commune de Saint Barthélemy est scolarisé dans une classe *Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)* à l'école élémentaire publique du Gourandel et nous demande une participation aux frais de fonctionnement de cette classe. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en élémentaire au titre de l'année scolaire 2019/2020 soit 356.79 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la demande de participation de la classe ULIS
- **DE SIGNER** la convention relative à la participation aux frais de scolarité
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

**Commentaires de l'assemblée délibérante :**

Néant

**Décision :**

**Votes : Pour 15 Contre 0 Abstention(s) 0**

## Convention de participation classe bilingue année scolaire 2019/2020,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 22 juin dernier la commune de Baud nous informe que deux enfants de la Commune de Saint-Barthélemy sont scolarisés dans les classes bilingues-breton à l'école publique du Gourandel, et nous demande une participation aux frais de fonctionnement de cette classe.

Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud scolarisé en maternelle au titre de l'année scolaire 2019/2020 soit 392.48 € (soit 392.48 € X 2= 784.96 €)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la demande de participation de la classe Bilingue -Breton
- **DE SIGNER** la convention relative à la participation aux frais de scolarité
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

### Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

### Décision :

Votes : Pour 15 Contre 0 Abstention(s) 0

### ❖ Signature convention dématérialisation des actes - Délibération

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé depuis plusieurs années une convention avec la Préfecture, pour la transmission de certains actes administratifs et budgétaires. Il apparait pertinent d'étendre cette télétransmission à tous les actes actuellement non télétransmis.

Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, dans la continuité de l'envoi dématérialisé des actes ; il convient de signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, pour extension du périmètre des actes.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER de** procéder à la télétransmission de tous les actes, à ce jour non télétransmis,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec le représentant de l'Etat.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

### Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

### Décision :

Votes : Pour 15 Contre 0 Abstention(s) 0

## ❖ **Compte rendu des réunions communales :**

### **Compte rendu de la Commission Animation-Loisirs-Culture-Tourisme du 9 juillet 2020, présenté par Monsieur Bouttier**

Une vingtaine d'animations sont en cours de programmation :

- 1) Conférence de Claude Derollepot de Caudan (ancien entraîneur à l'AS St-Barth football).
- 2) Animation vidéo avec Daphnée.
- 3) Conférence et présentation de sa passion avec Loïc Marteil de Noyal-Pontivy : L'apiculture.
- 4) Scrapbooking avec Dominique Chesse.
- 5) Atelier Restauration de chaises.
- 6) Soirée scrabble géant.
- 7) Soirée Blind Test ou Karaoké.
- 8) Exposition : Notre berceau dans les étoiles.
- 9) Animation « Qui a tué Lemaure ».
- 10) Atelier déco de Noël.
- 11) Atelier couture.
- 12) Animation jeux de société.
- 13) Exposition vieux outils, photos... (en préparation)
- 14) Exposition, conférence sur la permaculture.
- 15) Concours photo.
- 16) Concours de dessin. Pour les enfants sur le thème de l'écologie. Date à définir.
- 17) Cours d'informatique.
- 18) Animation pour les ados.
- 19) Présentation du spectacle offert par le service culture de CMC « Nina Lisa ».
- 20) Animation avec Maël Sardier et Lucie Bourdon (Harpe, saxophone, guitare, guitare basse)

Préparation des animations et du guide culturel

Le guide devra être prêt à imprimer vers le 20 août pour une distribution début septembre.

## ❖ **Compte rendu des réunions intercommunales :**

Madame le Maire rappelle que l'élection du président et des membres du Bureau de Centre Morbihan Communauté à eu lieu le 10 juillet 2020

Candidats à la présidence : Benoit Quéro Maire de Pluméliau et Benoit Rolland Maire de Moustoir Ac

Résultat des votes : Benoit Rolland : 22 voix Benoit Quéro : 19 voix

Benoît ROLLAND : Président

- 1ère vice-présidente, chargée du tourisme et de la communication : Pascale Gillet-Guyader, Maire de Baud.
- 2e vice-président, chargé de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité : Stéphane Hamon, Maire de Plumelec.
- 3e vice-président, chargé du développement économique : Grégoire Super, Maire de Locminé.
- 4e vice-président, chargé de la gestion des déchets : Charles Boulouard, Maire de Melrand.
- 5e vice-président, chargé de l'administration générale, finances et solidarité intercommunale : Pascal Roselier, Maire de Moréac.

- 6e vice-président, chargé des travaux et des services techniques : Pierre Guégan, Maire de Plumelin.
- 7e vice-présidente, chargée de la culture : Yolande Kervarrec, Maire de Barthélémy.
- 8e vice-présidente, chargée du projet de territoire et des transitions : Nolwenn Bauché-Gavaud, Maire de Guéhenno.
- 9e vice-président, chargé de l'enfance, de la jeunesse et des sports : Gérard Corrignan, Maire d'Evellys.
- 10e vice-président, chargé de l'eau et l'énergie : Anthony Onno, Maire de Guénin.
- 11e vice-présidente, chargée de l'insertion et de l'emploi : Chantal Bihoes, Maire de Bignan.

❖ <b>Date(s) à retenir :</b>
------------------------------

 **Art dans les Chapelles :**

Ouverture de la 29<sup>ème</sup> édition le samedi 18 juillet à 14 h jusqu'au lundi 31 Août 2020 et les **3 premiers** week-end de septembre

- de 14h00 à 19h00 tous les jours sauf le mardi
- Artiste : KATINKA BOCK

 **Samedi 18 juillet 2020 à 10 h à la salle polyvalente Ty Fest**

Présentation de l'aménagement de l'ancienne poste en 3 logements, par l'architecte Madame Nicole Thermet de St Avé

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à: **20 h 19**